

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	14

**SEANCE DU
11 JUILLET 2024**

Transmission en Préfecture	11 JUIL. 2024
Date Réception	

L'an deux mille vingt quatre, le onze juillet à 10 h 00, se sont réunis à LE MUY 83490 - Usine d'Eau Potable du Muy- RD 25 – Quartier Rabinon (ancienne route de Sainte Maxime), les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 1er juillet 2024, sous la présidence de Madame Liliane BOYER, Maire DU MUY.

PRESENTS :

BOYER Liliane - OLIVIER Gil - BONNAL Gérard - CHIRON Hervé - LONGO Gilles - MOISSIN Jean-François - CHIOCCA Christophe - MERIMECHE Kader.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

ABSENTS : 6

RAOUST Jean-Paul - UGO René - DECARD Guillaume - HUMBERT Cédric - GIUSTI Jacques - BOYER Max.

SECRETAIRE DE SEANCE : CHIOCCA Christophe

DELIBERATION N° 2024-010		ACQUISITION PARCELLE E 611 LES ADRETS DE L'ESTEREL, PROPRIETE COMMUNE DE MONTAUROUX
Affiché du au		

Madame la Présidente expose :

La commune des Adrets de l'Estérel et les quartiers de St Jean de Cannes et St Jean de l'Estérel de la commune de Fréjus sont alimentés en eau brute par les sources de la Siagnole et le forage de la Barrière. Les périodes de sécheresse survenues ont eu un fort impact (faible débit des sources et impossibilité d'utiliser le forage) sur ces ressources mettant en évidence la nécessité de prévoir un secours par l'eau de la société du Canal de Provence issue du lac de Saint-Cassien.

Il est donc envisagé de créer une unité de traitement des eaux du Lac de Saint-Cassien au niveau de la station de pompage de Fustièrre sur la commune des Adrets de l'Estérel, pour un secours de 20 l/s environ dans un premier temps, pouvant évoluer vers une capacité de 40 l/s à terme.

Le projet envisagé comprend les équipements suivants :

Une canalisation d'adduction du poste de livraison SCP à l'unité de traitement située à la station de pompage de Fustièrre

Une unité de traitement (Coagulation, Flocculation, Décantation, Filtration, Chloration, Bâches et automatisme, traitement de eaux sales...).

Dans le cadre de la réalisation de ces équipements, il apparaît nécessaire d'acquérir 1001 m² de parcelle appartenant à la commune de Montauroux, situés sur la commune des Adrets de l'Estérel.

Il a été procédé dans un premier temps à la division de la parcelle E433.

La nouvelle désignation cadastrale de la parcelle objet de l'acquisition est E 611, d'une contenance de 1001 m².

Sur avis du domaine la valeur vénale est de 1 500 Euros.

Le Comité Syndical est invité à :

- **Autoriser** Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'acquisition par le SEVE du terrain ci-dessus désigné pour la somme de 1 500 euros, frais d'acte et autres débours en sus,
- **Autoriser** Madame la Présidente à signer tous les actes se rapportant à l'acquisition de cette parcelle.

LE COMITE SYNDICAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'acquisition par le SEVE du terrain ci-dessus désigné pour la somme de 1 500 euros, frais d'acte et autres débours en sus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les actes se rapportant à l'acquisition de cette parcelle.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var et publiée sur le site web du Syndicat(<https://seve-eau.fr>).

AINSI FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME,

LA PRESIDENTE


A circular stamp is overlaid on the signature. The text inside the stamp reads: "SYNDICAT de l'Eau du Var Est".

Liliane BOYER